*(No du dossier du greffe)*

FORMULE 2.2F

Loi sur les tribunaux judiciaires

Ordonnance consécutive à un examen initial au titre de la Règle 2.2

*(Nom du tribunal)*

*(Nom du juge)* *(jour et date de l’ordonnance)*

[SCEAU]

*(Intitulé de l’instance)*

ordonnance consécutive à un examen initial au titre de la Règle 2.2

L’EXAMEN INITIAL de la présente question a été effectué aujourd’hui *(ou* le *date))*, à *(lieu).*

APRÈS AVOIR LU *(sélectionner une option et compléter l’information)* :

  L’AVIS DE MOTION VISANT L’OBTENTION D’UNE ORDONNANCE DE DÉCLARATION DE PLAIDEUR QUÉRULENT présenté par *(désigner l’auteur de la motion)* le *(date)*

  L’AVIS DE REQUÊTE EN OBTENTION D’UNE ORDONNANCE DE DÉCLARATION DE PLAIDEUR QUÉRULENT présenté par *(identifier le requérant)* le (date)

  L’AVIS DU GREFFIER PROPOSANT L’EXAMEN D’UNE ORDONNANCE DE DÉCLARATION DE PLAIDEUR QUÉRULENT du *(date)*

contre *(désigner la personne susceptible de faire l’objet d’une ordonnance de déclaration de plaideur quérulent)* aux termes du paragraphe 140 (1) de la *Loi sur les tribunaux judiciaires.*

ET APRÈS AVOIR LU *(fournir les précisions relatives à la réponse et répliques déposées)*,

*[garder cet élément s’il s’applique]* ET CONSIDÉRANT QU’AUCUNE RÉPONSE N’A ÉTÉ DÉPOSÉE par *(désigner la personne susceptible de faire l’objet d’une ordonnance de déclaration de plaideur quérulent)* malgré l’avis qui lui a été dûment donné*,* comme le montre *(indiquer la preuve de la signification ou d’enregistrement des destinataires, le cas échéant)*,

*[garder cet élément s’il s’applique]* ET CONSIDÉRANT QU’AUCUNE RÉPLIQUE N’A ÉTÉ DÉPOSÉE par *(le cas échéant, nommer l’auteur de la motion ou le requérant ou)* toute autre personne dont le nom figure à la liste des instances en cours présentée dans l’avis dûment donné comme le montre *(indiquer la preuve de la signification ou d’enregistrement des destinataires, le cas échéant)*,

*(Ordonnance portant tenue d’une audience sur l’ordonnance de déclaration de plaideur quérulent)*

1. IL EST ORDONNÉ que la question soit entendue au/par *(s’il s’agit d’une audience en personne, préciser l’adresse du palais de justice ou, s’il s’agit d’une conférence téléphonique ou d’une vidéoconférence, en préciser le mode et les coordonnées, par exemple, le numéro à composer, le code d’accès requis, le lien vidéo à suivre, etc.)* (ou *sur pièces, en l’absence des parties et des avocats*) le *(jour de la semaine)* *(date)* à *(heure).*

2. IL EST ÉGALEMENT ORDONNÉ QUE *(veuillez sélectionner tout ce qui s’applique et donner des précisions)* :

*(Désigner le participant)* signifie et dépose un dossier de motion conformément à la Règle 37 (*ou* un dossier de requête conformément à la Règle 38);

*(Désigner le participant)* dépose des arguments supplémentaires ou d’autres éléments de preuve concernant *(insérer les détails)*;

*(Désigner la personne susceptible de faire l’objet d’une ordonnance de déclaration de plaideur quérulent)* doit confirmer toutes les instances en cours auxquelles *(utiliser le pronom pertinent)* est partie ainsi que le nom et l’adresse aux fins de signification de chacune des autres parties à ces instances;

*(Désigner le participant)* doit effectuer une recherche pour confirmer toutes les instances en cours auxquelles la personne susceptible de faire l’objet d’une ordonnance de déclaration de plaideur quérulent est partie ainsi que le nom et l’adresse aux fins de signification de chacune des autres parties à ces instances;

*(Désigner le participant)* doit rédiger un projet d’ordonnance selon la formule 2.2G;

Il est sursis à la présente instance en attendant la décision à l’issue de l’audience;

Toutes les parties sont tenues de se conformer strictement au calendrier suivant;

*(Préciser les autres modalités ou directives).*

*(Ordonnance de rejet de la question)*

1. IL EST ORDONNÉ que la (*sélectionnez ce qui s’applique* : motion/requête/proposition d’examen*)* soit rejetée.

2. IL EST ÉGALEMENT ORDONNÉ que *(veuillez sélectionner tout ce qui s’applique et fournir les détails)* :

*(Désigner le participant)* doit rédiger un projet d’ordonnance en règlement de l’affaire;

*(Préciser les autres modalités ou directives).*

|  |  |
| --- | --- |
| Date de délivrance ………………………………… |  |
| *(à remplir par le greffier)* | *(Signature du juge, de l’officier de justice ou du greffier)* |

RCP-F 2.2F (1er juin 2024)